

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

72000 Le Mans

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

7 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

IMPORTANT



FEU DE FORÊT

 sur ma commune :

EXISTANT



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Le mans

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : PPRI-Sarthe agglo du Mans - REVISION

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI-Sarthe agglo du Mans - REVISION a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 21/02/2018

Date d'approbation : 20/12/2019

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



TRI : Le Mans

Un territoire à risque important d'inondation (TRI) est une zone où les enjeux potentiellement exposés aux inondations sont les plus importants. L'identifiant de votre TRI est : 44DREAL20130009



AZI : AZI SARTHE AMONT

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Risque d'inondation sur Le mans



PAPI : PEP - Sarthe

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0048.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

19 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

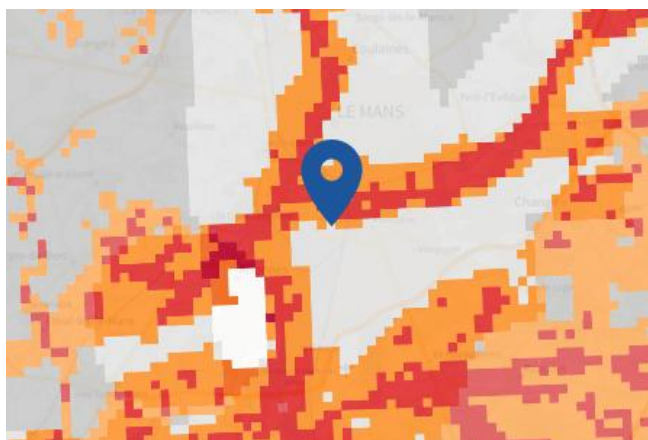
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2324728A	Inondations et/ou Coulées de Boue	18/06/2023	20/10/2023
INTE2019260A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/03/2020	03/09/2020
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/06/2018	15/08/2018
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/06/2018	15/08/2018
INTE1620877A	Inondations et/ou Coulées de Boue	28/05/2016	12/08/2016
INTE0752853A	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/07/2006	04/05/2007
INTE0600186A	Inondations et/ou Coulées de Boue	23/06/2005	22/04/2006
INTE0300592A	Inondations et/ou Coulées de Boue	25/06/2003	19/10/2003
INTE0100232A	Mouvement de Terrain	23/03/2001	28/04/2001
INTE0100232A	Mouvement de Terrain	23/03/2001	28/04/2001
INTE0100059A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/01/2001	23/02/2001
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/08/1994	24/11/1994
INTE9400539A	Inondations et/ou Coulées de Boue	24/07/1994	24/11/1994
INTE9300703A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/12/1992	21/01/1994
NOR19850715	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/04/1985	27/07/1985
NOR19831115	Mouvement de Terrain	25/06/1983	18/11/1983
NOR19831115	Mouvement de Terrain	21/06/1983	18/11/1983

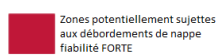
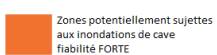
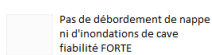
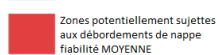
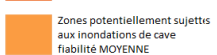
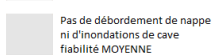
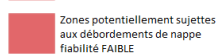
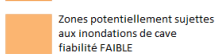
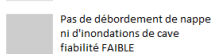
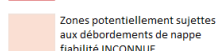
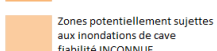
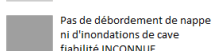
Risque de remontées de nappe sur Le mans

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
 Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	 Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	 Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



PAPI : PEP - Sarthe

Votre commune bénéficie d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) dont l'identifiant est PAPI_2022_0048.

Il couvre les aléas et sous aléas :

[Inondation](#)

[Par une crue à débordement lent de cours d'eau](#)

[Par ruissellement et coulée de boue](#)

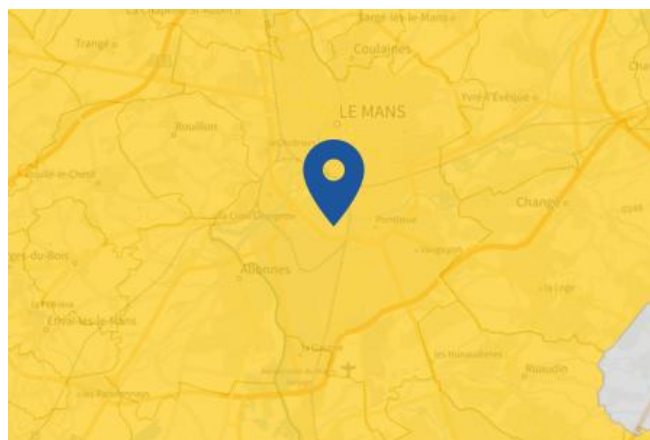
Ce programme vise à réduire les conséquences des inondations sur les personnes et les biens. Un PAPI peut ouvrir droit à des subventions au profit des habitants et les petites entreprises, pour les aides à réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité de leur habitation ou de leur bâtiment.

Risque de séisme sur Le mans

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM72**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Séisme](#)



SÉISME : **Échelle règlementaire et obligations associées**

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Le mans

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :

6 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0100232A	Mouvement de Terrain	23/03/2001	28/04/2001
INTE0100232A	Mouvement de Terrain	23/03/2001	28/04/2001
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500338A	Glissement de Terrain	04/02/1994	09/09/1995
NOR19831115	Mouvement de Terrain	25/06/1983	18/11/1983
NOR19831115	Mouvement de Terrain	21/06/1983	18/11/1983

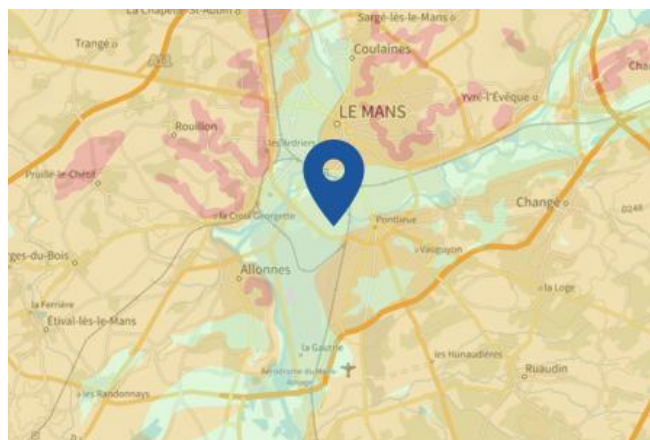
Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m en annexe 2.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Le mans

Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétraction du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

6 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

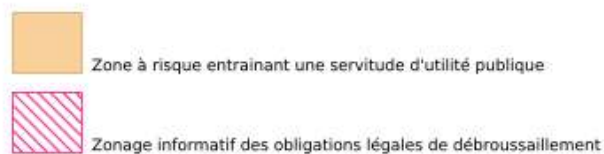
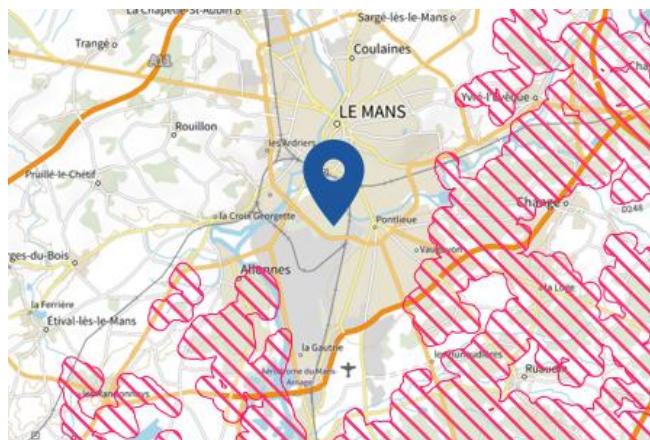
Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOCE1109031A	Sécheresse	01/07/2009	06/04/2011
IOCE0804637A	Sécheresse	01/07/2005	22/02/2008
INTE0500808A	Sécheresse	01/07/2003	13/12/2005
INTE9800067A	Sécheresse	01/01/1993	28/03/1998
INTE9300372A	Sécheresse	01/01/1991	03/09/1993
INTE9100354A	Sécheresse	01/06/1989	30/08/1991

Risque de feu de forêt sur Le mans

Risque sur la commune **EXISTANT**

Un incendie de forêt ou de végétation peut être défini comme une combustion, qui se développe sans contrôle dans le temps et dans l'espace, dans un milieu végétalisé. On parle d'incendie de forêt lorsqu'une forêt, un maquis ou une garrigue, d'une surface minimale de 0,5 hectares d'un seul tenant, est touché par les flammes et qu'une partie au moins des arbres ou arbustes est détruite.



Informations détaillées :



OLD : Obligation Légale de Débroussaillage

Votre commune se situe dans une zone concernée par les obligations légales de débroussaillage (OLD). Il s'agit de débroussailler, à l'intérieur de ce zonage :

- les abords des constructions sur une profondeur minimale de 50 mètres ;
- les voies privées sur une profondeur maximale de 10 mètres de part et d'autre de la voie.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page dédiée aux OLD sur Géorisques, le site jedebroussaille.gouv.fr et le site de l'ONF.

Vous pouvez également consulter la fiche informative sur les obligations de débroussaillage.



DDRM : DDRM72

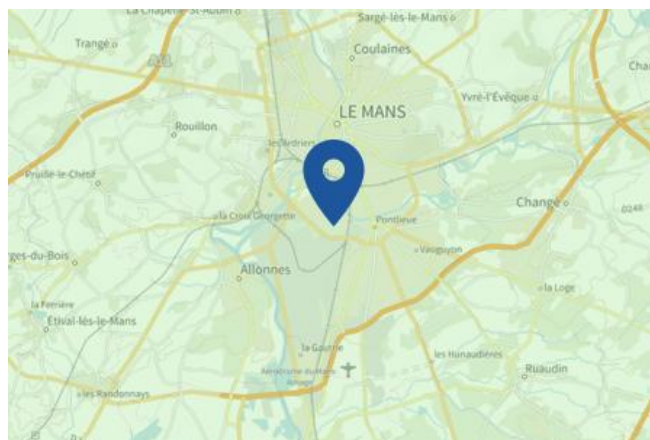
Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Feu de forêt](#)

Risque radon sur Le mans

 Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Le mans

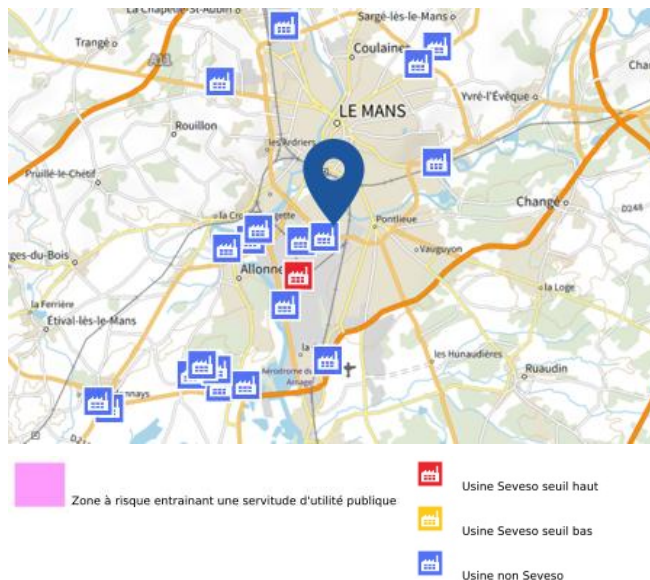
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



PPRT : **PPRT SDPS - Le Mans**

Le plan de prévention des risques technologiques (PPRT) nommé PPRT SDPS - Le Mans a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 23/02/2009

Date d'approbation : 23/07/2012

Le PPRT couvre les aléas suivant:

[Risque industriel](#)

[Effet thermique](#)

[Effet de surpression](#)

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : **DDRM72**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)

[Effet thermique](#)

[Effet de surpression](#)

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Le mans

1 entreprise(s) SEVESO seuil haut sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
SDPS	Seveso seuil haut

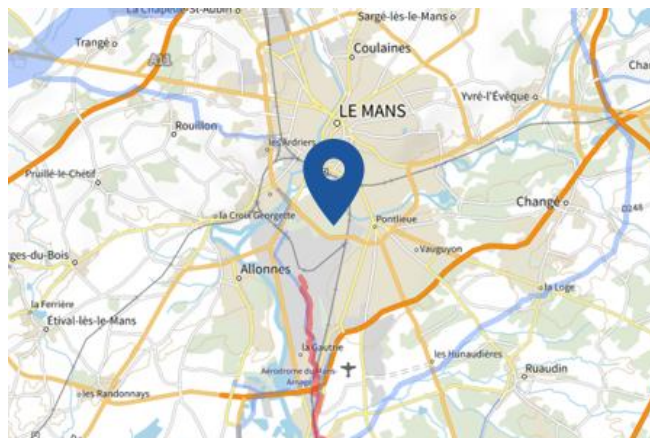
11 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
GKN DRIVELINE SA	Non Seveso
SOTREMO	Non Seveso
SYNER'GIE	Non Seveso
Auto Châssis International	Non Seveso
SYNERVAL	Non Seveso
PANOFRANCE SAS (ex BOIS & MATERIAUX)	Non Seveso
SERIPHARM	Non Seveso
DIRECT DISTRIBUTION	Non Seveso
SAS GIFI DIFFUSION - Gr. P. GINESTE (GPG	Non Seveso
ALLONNES DISTRIBUTION SA	Non Seveso
COLART LE MANS SA	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Le mans

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

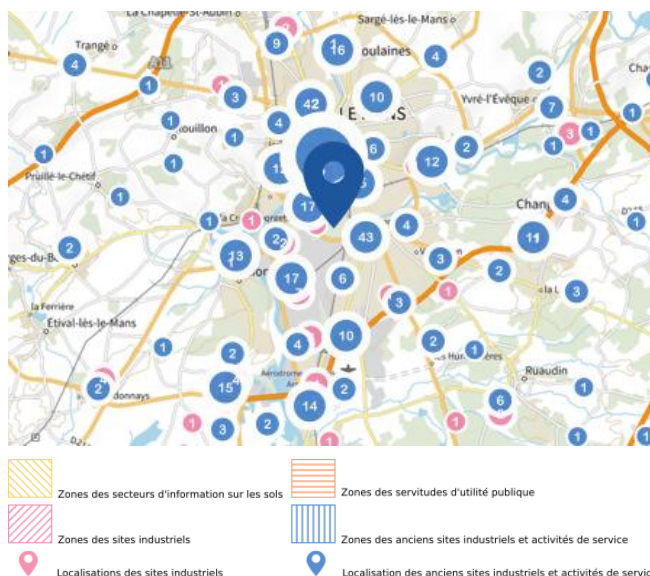
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Le mans

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 3.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 4.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

11 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
21200476	Glissement	Rocade ouest
21200477	Glissement	Rocade nord-ouest - Bretelle Alençon-Laval de l'échangeur de la RN157
21200478	Glissement	Université du Maine, talus du stade
21200479	Glissement	RN 138R
21200530	Glissement	Rocade ouest, PS rue de Beaugé
21200531	Glissement	Rocade ouest, PS rue de Beaugé
67200024	Effondrement / Affaissement	VIEUX MANS
67200428	Erosion de berges	
67200429	Erosion de berges	
67200431	Glissement	La butte du greffier
67200743	Glissement	Chemin de l'Esterel

Annexe 2 : Liste des cavités recensées dans un rayon de 100m

4 cavités recensées dans la commune

Identifiant	Type	Nom
PALAA0000160	cave	VIEUX MANS
PALAA0000161	cave	VIEUX MANS
PALAA0000162	ouvrage civil	VIEUX MANS
PALAA0000163	ouvrage civil	VIEUX MANS

Annexe 3 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

22 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP000830701	Société des Dépôts Pétroliers de la Sarthe (SDPS ex-TOTAL RAFFINAGE	En cours
SSP000831501	RDL CREATION	Clôturée
SSP000831601	Site RENAULT	En cours
SSP001025201	VALOR POLE 72 (EX-DUPONT PERFORMANCE COATINGS FRANCE SAS)	En cours
SSP001223601	SERIPHARM	En cours
SSP001258401	ALTIA LE MANS ex Démarais structure	En cours
SSP000533701	SABLE	En cours
SSP000494801	LANGLOIS CHIMIE	En cours
SSP418557801	SCHENKER FRANCE	Clôturée
SSP000495001	Station-service Shell	En cours
SSP000507401	COLAS Centre Ouest - Le Mans Foucaudière	En cours
SSP000478201	AGRIAL	En cours
SSP000495201	SAUNIER DUVAL Pièces de rechange (SDPR)	En cours
SSP000557701	USINES CENTER	En cours
SSP000508401	Ancien site usine à gaz ENGIE	En cours
SSP000507901	Lycée Marguerite Yourcenar	En cours
SSP000579901	SARL Roisé Rochefort	En cours
SSP000579801	Station service TOTAL Marketing France	En cours
SSP000588301	SOA - Société Orléanaise d'Assainissement (ex-SCC)	En cours
SSP001287601	Ex PHILIPS	En cours
SSP000546601	ALTIA LE MANS ex Démarais structure	Clôturée
SSP000542801	Comeca Power (ex- SGTE Power)	En cours

Annexe 4 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

668 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4199216	AUG Le Mans	En arrêt	
SSP4087051	LE MANS METROPOLE	En arrêt	
SSP4011193	Cartoucherie sur ancien terrain militaire	En arrêt	
SSP4011191	Activité de traitement de surface	En arrêt	
SSP4011133		En arrêt	
SSP4011132		En arrêt	
SSP4011131		Indéterminé	
SSP4011130		En arrêt	
SSP4011129		En arrêt	
SSP4011124		En arrêt	
SSP4011118		En arrêt	
SSP4011117		En arrêt	
SSP4011116		En arrêt	
SSP4011115		En arrêt	
SSP4011114		En arrêt	
SSP4011113		En arrêt	
SSP4011111		Indéterminé	
SSP4011084		Indéterminé	
SSP4011077		Indéterminé	
SSP4011076		Indéterminé	
SSP4011075		Indéterminé	
SSP4011043		En arrêt	
SSP4011041		Indéterminé	
SSP4011040		Indéterminé	
SSP4011039		Indéterminé	
SSP4011038		En arrêt	
SSP4011037		Indéterminé	
SSP4011036		Indéterminé	
SSP4011035		En arrêt	
SSP4011034		En arrêt	
SSP4011033		Indéterminé	
SSP4011032		En arrêt	
SSP4011031		En arrêt	
SSP4011030		Indéterminé	
SSP4011029		En arrêt	
SSP4011028		En arrêt	
SSP4011027		En arrêt	
SSP4011026		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4011025		Indéterminé	
SSP4011024		En arrêt	
SSP4011023		En arrêt	
SSP4011022		Indéterminé	
SSP4011021		Indéterminé	
SSP4011020		En arrêt	
SSP4011019		Indéterminé	
SSP4011018		En arrêt	
SSP4011017		En arrêt	
SSP4011016		Indéterminé	
SSP4011015		En arrêt	
SSP4011014		En arrêt	
SSP4011013		En arrêt	
SSP4011012		En arrêt	
SSP4011011		En arrêt	
SSP4011010		En arrêt	
SSP4011009		En arrêt	
SSP4011008		Indéterminé	
SSP4011007		Indéterminé	
SSP4011006		Indéterminé	
SSP4011005		Indéterminé	
SSP4011004		Indéterminé	
SSP4010965		En arrêt	
SSP4010964		En arrêt	
SSP4010962		En arrêt	
SSP4010961		Indéterminé	
SSP4010959		En arrêt	
SSP4010949		Indéterminé	
SSP4010948		En arrêt	
SSP4010946		En arrêt	
SSP4010945		En arrêt	
SSP4010944		En arrêt	
SSP4010943		En arrêt	
SSP4010942		Indéterminé	
SSP4010940		En arrêt	
SSP4010937		Indéterminé	
SSP4010936		En arrêt	
SSP4010935		Indéterminé	
SSP4010933		En arrêt	
SSP4010932		Indéterminé	
SSP4010898		Indéterminé	
SSP4010765		Indéterminé	
SSP4010759		En arrêt	
SSP4010756		Indéterminé	
SSP4010752		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4010744		Indéterminé	
SSP4010740		En arrêt	
SSP4010738		Indéterminé	
SSP4010685		Indéterminé	
SSP4010684		En arrêt	
SSP4010683		Indéterminé	
SSP4010521		En arrêt	
SSP4010125		Indéterminé	
SSP4010121		Indéterminé	
SSP4010117		En arrêt	
SSP4010079		Indéterminé	
SSP4010078		Indéterminé	
SSP4010075		Indéterminé	
SSP4010050		Indéterminé	
SSP4010004		Indéterminé	
SSP4010003		Indéterminé	
SSP4010002		En arrêt	
SSP4010001		En arrêt	
SSP4010000		En arrêt	
SSP4009999		Indéterminé	
SSP4009998		Indéterminé	
SSP4009997		Indéterminé	
SSP4009996		En arrêt	
SSP4009995		Indéterminé	
SSP4009994		En arrêt	
SSP4009993		Indéterminé	
SSP4009992		Indéterminé	
SSP4009991		Indéterminé	
SSP4009990		Indéterminé	
SSP4009989		En arrêt	
SSP4009988		Indéterminé	
SSP4009987		Indéterminé	
SSP4009986		Indéterminé	
SSP4009985		En arrêt	
SSP4009984		Indéterminé	
SSP4009983		Indéterminé	
SSP4009982		Indéterminé	
SSP4009981		En arrêt	
SSP4009980		En arrêt	
SSP4009979		Indéterminé	
SSP4009978		En arrêt	
SSP4009977		Indéterminé	
SSP4009976		En arrêt	
SSP4009975		Indéterminé	
SSP4009974		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009973		Indéterminé	
SSP4009972		Indéterminé	
SSP4009970		Indéterminé	
SSP4009969		En arrêt	
SSP4009968		En arrêt	
SSP4009967		En arrêt	
SSP4009966		En arrêt	
SSP4009965		En arrêt	
SSP4009964		En arrêt	
SSP4009963		Indéterminé	
SSP4009962		Indéterminé	
SSP4009961		Indéterminé	
SSP4009960		En arrêt	
SSP4009959		Indéterminé	
SSP4009958		En arrêt	
SSP4009957		Indéterminé	
SSP4009956		En arrêt	
SSP4009955		Indéterminé	
SSP4009954		Indéterminé	
SSP4009953		Indéterminé	
SSP4009952		Indéterminé	
SSP4009951		Indéterminé	
SSP4009950		Indéterminé	
SSP4009949		Indéterminé	
SSP4009948		En arrêt	
SSP4009947		Indéterminé	
SSP4009946		En arrêt	
SSP4009945		Indéterminé	
SSP4009944		Indéterminé	
SSP4009943		En arrêt	
SSP4009942		Indéterminé	
SSP4009941		Indéterminé	
SSP4009940		En arrêt	
SSP4009939		Indéterminé	
SSP4009938		En arrêt	
SSP4009937		En arrêt	
SSP4009936		En arrêt	
SSP4009935		Indéterminé	
SSP4009934		Indéterminé	
SSP4009933		Indéterminé	
SSP4009932		Indéterminé	
SSP4009931		En arrêt	
SSP4009930		Indéterminé	
SSP4009929		En arrêt	
SSP4009928		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009926		En arrêt	
SSP4009925		Indéterminé	
SSP4009924		Indéterminé	
SSP4009923		Indéterminé	
SSP4009922		Indéterminé	
SSP4009921		En arrêt	
SSP4009920		Indéterminé	
SSP4009919		En arrêt	
SSP4009918		Indéterminé	
SSP4009917		En arrêt	
SSP4009916		En arrêt	
SSP4009915		En arrêt	
SSP4009914		En arrêt	
SSP4009913		Indéterminé	
SSP4009912		Indéterminé	
SSP4009911		Indéterminé	
SSP4009910		En arrêt	
SSP4009908		Indéterminé	
SSP4009907		En arrêt	
SSP4009906		Indéterminé	
SSP4009905		En arrêt	
SSP4009904		En arrêt	
SSP4009903		En arrêt	
SSP4009902		Indéterminé	
SSP4009901		Indéterminé	
SSP4009900		Indéterminé	
SSP4009899		En arrêt	
SSP4009898		En arrêt	
SSP4009897		En arrêt	
SSP4009896		En arrêt	
SSP4009895		Indéterminé	
SSP4009894		En arrêt	
SSP4009893		Indéterminé	
SSP4009892		Indéterminé	
SSP4009891		Indéterminé	
SSP4009890		En arrêt	
SSP4009889		En arrêt	
SSP4009888		En arrêt	
SSP4009887		Indéterminé	
SSP4009886		En arrêt	
SSP4009885		En arrêt	
SSP4009884		Indéterminé	
SSP4009883		Indéterminé	
SSP4009882		En arrêt	
SSP4009881		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009880		Indéterminé	
SSP4009879		Indéterminé	
SSP4009878		Indéterminé	
SSP4009877		Indéterminé	
SSP4009876		Indéterminé	
SSP4009875		En arrêt	
SSP4009874		Indéterminé	
SSP4009873		Indéterminé	
SSP4009872		Indéterminé	
SSP4009871		Indéterminé	
SSP4009870		En arrêt	
SSP4009869		En arrêt	
SSP4009868		Indéterminé	
SSP4009867		Indéterminé	
SSP4009866		Indéterminé	
SSP4009865		Indéterminé	
SSP4009864		Indéterminé	
SSP4009863		Indéterminé	
SSP4009862	GARAGE DE LA MADELEINE	Indéterminé	
SSP4009861		En arrêt	
SSP4009860		Indéterminé	
SSP4009859		Indéterminé	
SSP4009858		En arrêt	
SSP4009857		En arrêt	
SSP4009856		Indéterminé	
SSP4009855		Indéterminé	
SSP4009854		En arrêt	
SSP4009853		Indéterminé	
SSP4009852		Indéterminé	
SSP4009851		Indéterminé	
SSP4009850		En arrêt	
SSP4009849		En arrêt	
SSP4009848		Indéterminé	
SSP4009847		En arrêt	
SSP4009846		Indéterminé	
SSP4009845		En arrêt	
SSP4009844		En arrêt	
SSP4009843		Indéterminé	
SSP4009842		Indéterminé	
SSP4009841		En arrêt	
SSP4009840		Indéterminé	
SSP4009839		Indéterminé	
SSP4009838		En arrêt	
SSP4009837		En arrêt	
SSP4009836		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009835		Indéterminé	
SSP4009834		Indéterminé	
SSP4009833		Indéterminé	
SSP4009832		Indéterminé	
SSP4009831		Indéterminé	
SSP4009830		Indéterminé	
SSP4009829		En arrêt	
SSP4009828		En arrêt	
SSP4009827		Indéterminé	
SSP4009826		Indéterminé	
SSP4009825		Indéterminé	
SSP4009824		En arrêt	
SSP4009823	MORY TNTE	Indéterminé	
SSP4009822		En arrêt	
SSP4009821		En arrêt	
SSP4009820		Indéterminé	
SSP4009819		Indéterminé	
SSP4009818		En arrêt	
SSP4009817		En arrêt	
SSP4009816		En arrêt	
SSP4009815		Indéterminé	
SSP4009814		Indéterminé	
SSP4009813		En arrêt	
SSP4009812		Indéterminé	
SSP4009811		En arrêt	
SSP4009810		Indéterminé	
SSP4009809		En arrêt	
SSP4009808		En arrêt	
SSP4009807		En arrêt	
SSP4009806		Indéterminé	
SSP4009805		Indéterminé	
SSP4009804		Indéterminé	
SSP4009803		Indéterminé	
SSP4009802		En arrêt	
SSP4009801		En arrêt	
SSP4009800		En arrêt	
SSP4009799		Indéterminé	
SSP4009798		Indéterminé	
SSP4009797		En arrêt	
SSP4009796	Piscine des Sablons	Indéterminé	
SSP4009795		Indéterminé	
SSP4009794		Indéterminé	
SSP4009793		Indéterminé	
SSP4009792		En arrêt	
SSP4009791		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009790		En arrêt	
SSP4009789		Indéterminé	
SSP4009788		Indéterminé	
SSP4009787		En arrêt	
SSP4009786		En arrêt	
SSP4009785		Indéterminé	
SSP4009784		Indéterminé	
SSP4009783		Indéterminé	
SSP4009775		Indéterminé	
SSP4009774		Indéterminé	
SSP4009773		En arrêt	
SSP4009772		Indéterminé	
SSP4009771		En arrêt	
SSP4009770		En arrêt	
SSP4009769		Indéterminé	
SSP4009768		En arrêt	
SSP4009767		Indéterminé	
SSP4009766		En arrêt	
SSP4009765		Indéterminé	
SSP4009764		En arrêt	
SSP4009763		En arrêt	
SSP4009762		En arrêt	
SSP4009761		En arrêt	
SSP4009760		Indéterminé	
SSP4009759		En arrêt	
SSP4009758		En arrêt	
SSP4009757		En arrêt	
SSP4009756		Indéterminé	
SSP4009755		Indéterminé	
SSP4009754		Indéterminé	
SSP4009753		Indéterminé	
SSP4009752		Indéterminé	
SSP4009751		En arrêt	
SSP4009750		Indéterminé	
SSP4009749		Indéterminé	
SSP4009748		En arrêt	
SSP4009747		Indéterminé	
SSP4009746		Indéterminé	
SSP4009745		Indéterminé	
SSP4009744		En arrêt	
SSP4009743		En arrêt	
SSP4009742		Indéterminé	
SSP4009741		Indéterminé	
SSP4009740		En arrêt	
SSP4009739		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009738		Indéterminé	
SSP4009737		Indéterminé	
SSP4009735		En arrêt	
SSP4009734		Indéterminé	
SSP4009733	CARROSSERIE JOUTEUX	Indéterminé	
SSP4009732		Indéterminé	
SSP4009731		Indéterminé	
SSP4009730		En arrêt	
SSP4009729		En arrêt	
SSP4009728		Indéterminé	
SSP4009727		En arrêt	
SSP4009726	INTERMARCHE	En arrêt	
SSP4009725	INTERMARCHE	Indéterminé	
SSP4009724	INTERMARCHE	Indéterminé	
SSP4009723	INTERMARCHE	Indéterminé	
SSP4009722	SOCIETE INDUSTRIELLE DE VIABILITE	Indéterminé	
SSP4009721	SOCIETE INDUSTRIELLE DU LOGEMENT	Indéterminé	
SSP4009720	SOCIETE INDUSTRIELLE DE	Indéterminé	
SSP4009719		Indéterminé	
SSP4009718		Indéterminé	
SSP4009717		Indéterminé	
SSP4009716		Indéterminé	
SSP4009713		Indéterminé	
SSP4009712		Indéterminé	
SSP4009711		Indéterminé	
SSP4009710		Indéterminé	
SSP4009709		Indéterminé	
SSP4009708		Indéterminé	
SSP4009707		Indéterminé	
SSP4009705	Sté coopérative d'HLM	Indéterminé	
SSP4009704		Indéterminé	
SSP4009703		En arrêt	
SSP4009702		Indéterminé	
SSP4009701	GROUPE DES HÔPITAUX	Indéterminé	
SSP4009700		Indéterminé	
SSP4009699		Indéterminé	
SSP4009698		Indéterminé	
SSP4009697		Indéterminé	
SSP4009696		En arrêt	
SSP4009695		En arrêt	
SSP4009694		En arrêt	
SSP4009693		Indéterminé	
SSP4009692	Les Transports HELMINGER	Indéterminé	
SSP4009691	Les Transports HELMINGER	Indéterminé	
SSP4009690	Sté des Transports Internationaux	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009689		En arrêt	
SSP4009688		Indéterminé	
SSP4009687		Indéterminé	
SSP4009686		En arrêt	
SSP4009685		Indéterminé	
SSP4009684		En arrêt	
SSP4009683		En arrêt	
SSP4009682		Indéterminé	
SSP4009681		Indéterminé	
SSP4009680		En arrêt	
SSP4009679		Indéterminé	
SSP4009678		En arrêt	
SSP4009677		Indéterminé	
SSP4009676		Indéterminé	
SSP4009675		En arrêt	
SSP4009674		En arrêt	
SSP4009673		En arrêt	
SSP4009672		En arrêt	
SSP4009671		Indéterminé	
SSP4009670		Indéterminé	
SSP4009669		En arrêt	
SSP4009668		Indéterminé	
SSP4009667		En arrêt	
SSP4009666		En arrêt	
SSP4009665		Indéterminé	
SSP4009664		Indéterminé	
SSP4009663		Indéterminé	
SSP4009662		Indéterminé	
SSP4009661		Indéterminé	
SSP4009660		Indéterminé	
SSP4009659		Indéterminé	
SSP4009658		Indéterminé	
SSP4009657		Indéterminé	
SSP4009656		Indéterminé	
SSP4009655	GARZYNSKI TRAPLOIR	Indéterminé	
SSP4009654		Indéterminé	
SSP4009653		En arrêt	
SSP4009652		En arrêt	
SSP4009651		Indéterminé	
SSP4009650		Indéterminé	
SSP4009649		Indéterminé	
SSP4009648		Indéterminé	
SSP4009647		En arrêt	
SSP4009646		Indéterminé	
SSP4009645		Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009644		Indéterminé	
SSP4009643		En arrêt	
SSP4009642		En arrêt	
SSP4009641		Indéterminé	
SSP4009640		Indéterminé	
SSP4009639		Indéterminé	
SSP4009638		En arrêt	
SSP4009637		Indéterminé	
SSP4009636		En arrêt	
SSP4009635		En arrêt	
SSP4009634		Indéterminé	
SSP4009633		En arrêt	
SSP4009632		Indéterminé	
SSP4009631		En arrêt	
SSP4009630		Indéterminé	
SSP4009629		Indéterminé	
SSP4009628		En arrêt	
SSP4009627		En arrêt	
SSP4009626		En arrêt	
SSP4009625		En arrêt	
SSP4009624	Station FINA	En arrêt	
SSP4009623	Station FINA	En arrêt	
SSP4009622		En arrêt	
SSP4009621		Indéterminé	
SSP4009620		En arrêt	
SSP4009619		Indéterminé	
SSP4009618		Indéterminé	
SSP4009617		Indéterminé	
SSP4009616		Indéterminé	
SSP4009615		Indéterminé	
SSP4009614		Indéterminé	
SSP4009613		Indéterminé	
SSP4009612	EQUIPEMENT PNEUMATIQUE	Indéterminé	
SSP4009611		En arrêt	
SSP4009610	Station SERVICE	En arrêt	
SSP4009609		En arrêt	
SSP4009608	Station ESSO	En arrêt	
SSP4009607	Station ESSO	Indéterminé	
SSP4009606		En arrêt	
SSP4009605	Station ESSO	En arrêt	
SSP4009604	Station ESSO	Indéterminé	
SSP4009603	Station ESSO	Indéterminé	
SSP4009602	Station ESSO	En arrêt	
SSP4009601	Station ESSO	Indéterminé	
SSP4009600	Station ELF	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009599	Station ELF	Indéterminé	
SSP4009598	Station ELF	Indéterminé	
SSP4009597	Station ELF	En arrêt	
SSP4009596		En arrêt	
SSP4009595		Indéterminé	
SSP4009594	ELF	Indéterminé	
SSP4009593		Indéterminé	
SSP4009591		En arrêt	
SSP4009590		Indéterminé	
SSP4009589		En arrêt	
SSP4009588		En arrêt	
SSP4009587		En arrêt	
SSP4009586		Indéterminé	
SSP4009585		Indéterminé	
SSP4009584		En arrêt	
SSP4009583		Indéterminé	
SSP4009582		Indéterminé	
SSP4009581		Indéterminé	
SSP4009580		En arrêt	
SSP4009579		En arrêt	
SSP4009578		Indéterminé	
SSP4009577		En arrêt	
SSP4009576		En arrêt	
SSP4009575		Indéterminé	
SSP4009574		Indéterminé	
SSP4009573	AGRIMAIN	Indéterminé	
SSP4009572	ASSOCIATION POUR LA FORMATION	Indéterminé	
SSP4009571		Indéterminé	
SSP4009570		En arrêt	
SSP4009569	station Shell	Indéterminé	
SSP4009568		En arrêt	
SSP4009567	AIR LIQUIDE	En arrêt	
SSP4009566		Indéterminé	
SSP4009565		Indéterminé	
SSP4009564		Indéterminé	
SSP4009563		Indéterminé	
SSP4009562	Ets DROUAULT et Fils	Indéterminé	
SSP4009561		En arrêt	
SSP4009560		En arrêt	
SSP4009559		En arrêt	
SSP4009558		En arrêt	
SSP4009557		Indéterminé	
SSP4009556		Indéterminé	
SSP4009555		En arrêt	
SSP4009554		En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009553		Indéterminé	
SSP4009552		Indéterminé	
SSP4009551		Indéterminé	
SSP4009550		En arrêt	
SSP4009549		En arrêt	
SSP4009548	Ets DESNOS Père et Fils	En arrêt	
SSP4009547		En arrêt	
SSP4009546		En arrêt	
SSP4009545		Indéterminé	
SSP4009544		En arrêt	
SSP4009543	relais Azur	Indéterminé	
SSP4009542		En arrêt	
SSP4009541		Indéterminé	
SSP4009540		En arrêt	
SSP4009539	CARAVANES LA MANCELLE	Indéterminé	
SSP4009538		En arrêt	
SSP4009537		Indéterminé	
SSP4009536		Indéterminé	
SSP4009535	Sté DELABOUDINIERE G. et Fils	Indéterminé	
SSP4009534		En arrêt	
SSP4009533		Indéterminé	
SSP4009532		Indéterminé	
SSP4009531		Indéterminé	
SSP4009530		Indéterminé	
SSP4009529		Indéterminé	
SSP4009528		En arrêt	
SSP4009527		Indéterminé	
SSP4009526		Indéterminé	
SSP4009525		Indéterminé	
SSP4009524	Ets COSSON	En arrêt	
SSP4009523	Ets COSSON	En arrêt	
SSP4009522		Indéterminé	
SSP4009520		Indéterminé	
SSP4009519		Indéterminé	
SSP4009518		Indéterminé	
SSP4009517		En arrêt	
SSP4009516		Indéterminé	
SSP4009515		En arrêt	
SSP4009514		Indéterminé	
SSP4009513		Indéterminé	
SSP4009512	COMPAGNIE DES ENTREPÔTS ET GARES	Indéterminé	
SSP4009511	COMPAGNIE DES ENTREPÔTS ET GARES	Indéterminé	
SSP4009510		En arrêt	
SSP4009509	COMPTOIR ELECTRO-INDUSTRIEL DU	En arrêt	
SSP4009508	COMPTOIR CHIMIQUE DU MAINE	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009507		Indéterminé	
SSP4009506	CIE DES GAZ DE PETROLE PRIMAGAZ	Indéterminé	
SSP4009505	Sté Comptoir du Machinisme Industriel	Indéterminé	
SSP4009504	Garage CITROËN	Indéterminé	
SSP4009503	CITROËN	En arrêt	
SSP4009502	CITROËN	Indéterminé	
SSP4009501	S.E.T.R.A.M.	En arrêt	
SSP4009500	COLAS CENTRE OUEST	Indéterminé	
SSP4009499		Indéterminé	
SSP4009498		Indéterminé	
SSP4009497		Indéterminé	
SSP4009496	CHROMEX	En arrêt	
SSP4009495		En arrêt	
SSP4009494	SOCIETE CHIMIQUE DE LA COURNEUVE	Indéterminé	
SSP4009493		En arrêt	
SSP4009492	SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE	En arrêt	
SSP4009491	Ets CHEVALLIER	En arrêt	
SSP4009490		Indéterminé	
SSP4009489	"Les Fils CHARVET"	En arrêt	
SSP4009488	"Les Fils CHARVET"	Indéterminé	
SSP4009487		Indéterminé	
SSP4009486		Indéterminé	
SSP4009485		En arrêt	
SSP4009484		En arrêt	
SSP4009483		En arrêt	
SSP4009482		Indéterminé	
SSP4009481		Indéterminé	
SSP4009479		Indéterminé	
SSP4009478		Indéterminé	
SSP4009477	Station TOTAL	Indéterminé	
SSP4009474	Station TOTAL	Indéterminé	
SSP4009473	Station TOTAL	En arrêt	
SSP4009472	Station TOTAL	En arrêt	
SSP4009471	Station TOTAL	En arrêt	
SSP4009470	Station TOTAL	En arrêt	
SSP4009469	TOTAL	En arrêt	
SSP4009468		En arrêt	
SSP4009467		Indéterminé	
SSP4009466		Indéterminé	
SSP4009465		En arrêt	
SSP4009464		En arrêt	
SSP4009463		Indéterminé	
SSP4009462		En arrêt	
SSP4009461		Indéterminé	
SSP4009460	BANQUE REGIONALE DE L'OUEST	Indéterminé	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4009459	Station BP	En arrêt	
SSP4009458		En arrêt	
SSP4009457		En arrêt	
SSP4009456		En arrêt	
SSP4009455		Indéterminé	
SSP4009454		En arrêt	
SSP4009453		En arrêt	
SSP4009452		Indéterminé	
SSP4009451		En arrêt	
SSP4009450	A.F.P.A.	Indéterminé	
SSP4009449		Indéterminé	
SSP4009448		En arrêt	
SSP4009447		Indéterminé	
SSP4009446		Indéterminé	
SSP4009445		En arrêt	
SSP4009444		Indéterminé	
SSP4009443		Indéterminé	
SSP4009442		Indéterminé	
SSP4009441	Coopératives Agricoles pour la	Indéterminé	
SSP4009440		Indéterminé	
SSP4009439		En arrêt	
SSP4009438		En arrêt	
SSP4009437		En arrêt	
SSP4009436		En arrêt	
SSP4009435		En arrêt	
SSP4009434		En arrêt	
SSP4009433		Indéterminé	
SSP4009432	ALAMASSE BULLE	Indéterminé	
SSP4009431		En arrêt	
SSP4009430		Indéterminé	
SSP4009429		En arrêt	
SSP4009428		En arrêt	
SSP4009427		Indéterminé	
SSP4009426		Indéterminé	
SSP4009425		En arrêt	
SSP4009423		Indéterminé	
SSP4009422	ANTAR	Indéterminé	
SSP4009084		En arrêt	
SSP4009080		En arrêt	
SSP4009079		En arrêt	
SSP4009066		Indéterminé	
SSP4009055		En arrêt	
SSP694740		En arrêt	
SSP574611		En arrêt	
SSP573060		En arrêt	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

Fiche d'information sur les obligations de débroussaillage

Le bien que vous souhaitez acquérir ou louer est concerné par l'obligation légale de débroussaillage (OLD). Cette fiche précise les modalités qui s'y rapportent.

Le débroussaillage autour des habitations, routes et autres installations ou équipements est la meilleure des protections : **90 % des maisons détruites lors des feux de forêt se situent sur des terrains pas ou mal débroussaillés.**

Débroussailler les abords de son habitation, **c'est créer une ceinture de sécurité en cas de feu de forêt**, dans le but de se protéger, de protéger ses proches et ses biens, faciliter l'intervention des secours et de protéger la biodiversité et son cadre de vie.



Terrain respectant les obligations de débroussaillage, source : ONF.

Le débroussaillage consiste sur une profondeur d'au moins 50 mètres¹ autour de son habitation, à **réduire la quantité de végétaux** et à **créer des discontinuités** dans la végétation restante.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichage. Il s'agit de couper la végétation herbacée, les buissons et les arbustes, et selon votre département, de mettre à distance les arbres pour qu'ils ne se touchent pas.

Cette mesure est rendue obligatoire par le code forestier dans les territoires particulièrement exposés au risque d'incendie. Sont concernées toutes les **constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 mètres des massifs forestiers, landes, maquis ou garrigues classés à risque d'incendie.**

Cette obligation relève de la responsabilité du propriétaire de la construction.

Selon la configuration de votre parcelle, et pour respecter la profondeur du débroussaillage, vous pourriez être tenu d'intervenir sur des parcelles voisines, au-delà des limites de votre propriété.

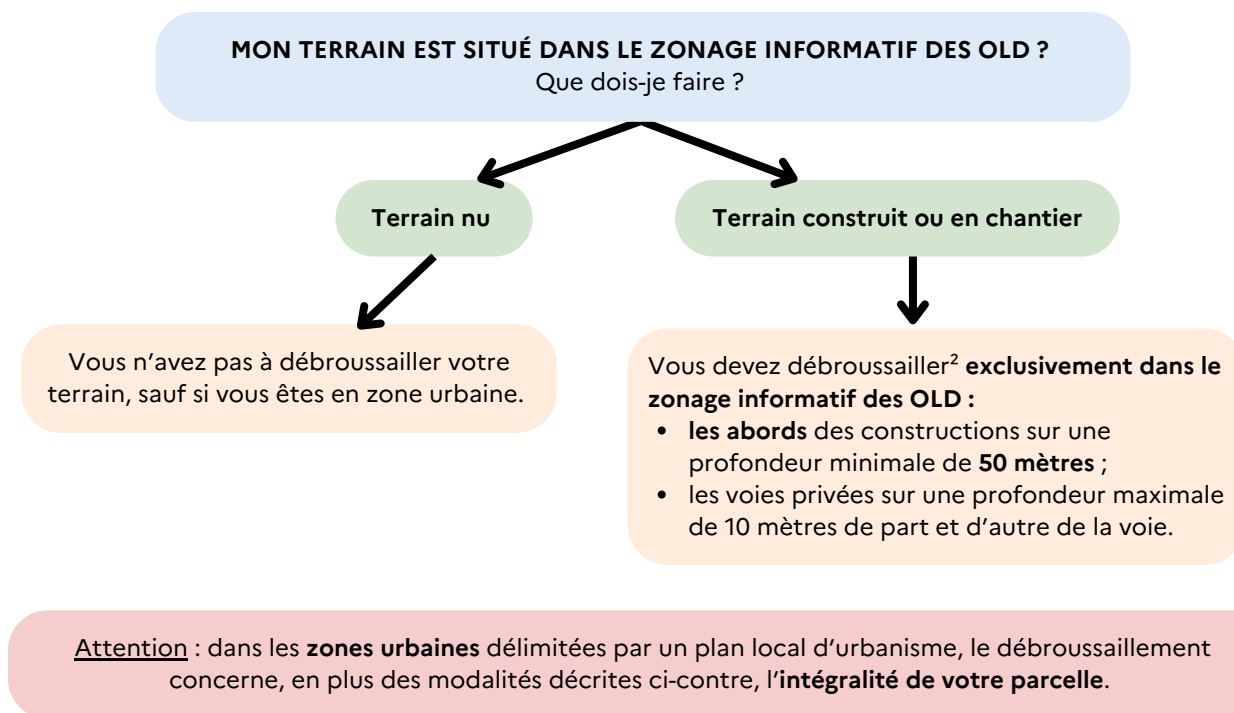
En cas de non-respect de ces obligations, vous vous exposez à des sanctions, qu'elles soient pénales ou administratives

¹ Le préfet ou le maire peut porter cette obligation à 100 mètres.

QUELLES RÈGLES S'APPLIQUENT SUR VOTRE TERRAIN ?

Vous pouvez consulter le zonage informatif à l'adresse suivante :

<https://www.georisques.gouv.fr/me-preparer-me-proteger/OLD-obligations-legales-de-debroussaillage>



Des règles particulières peuvent s'appliquer :

- aux terrains situés à proximité d'infrastructures linéaires (réseaux électriques, voies ferrées, etc.) : profondeur de débroussaillage, consignes de mise en œuvre, etc. ;
- et aussi aux terrains servant d'assiette à une zone d'aménagement concertée, une association foncière urbaine, un lotissement, un site SEVESO, un camping, etc.

Qui est concerné par les travaux de débroussaillage ?

Le propriétaire de la construction est responsable du débroussaillage autour de celle-ci. Un locataire peut effectuer le débroussaillage si cela est précisé dans son contrat de location, cela n'exonère cependant pas le propriétaire de sa responsabilité pénale.

Attention : les obligations légales de débroussaillage liées à vos constructions sont à réaliser sur une **profondeur minimale de 50 mètres** à compter de celles-ci. Elles ne se limitent pas nécessairement aux limites de votre parcelle. **Vous pouvez donc être amené à réaliser des travaux de débroussaillage sur une parcelle voisine.**

Dans ce cas :

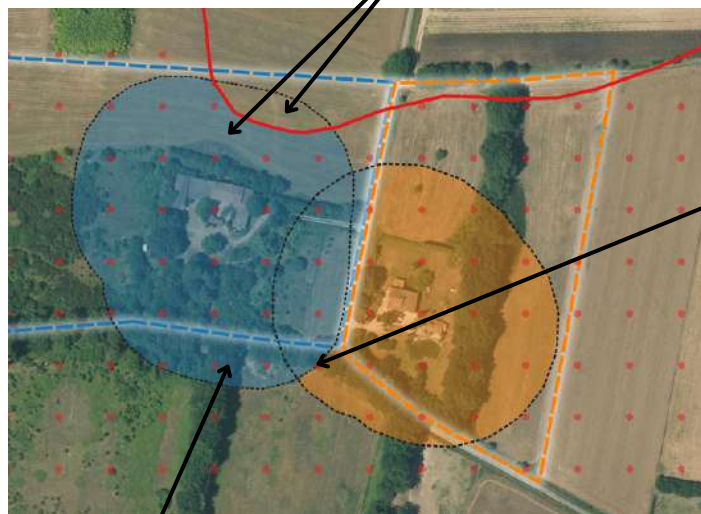
- informez vos voisins de vos obligations de débroussaillage sur leur terrain. Il est recommandé de formaliser votre demande d'accès par un **courrier avec accusé de réception**, précisant la nature des travaux à réaliser ([modèle de courrier](#)) ;
- vos voisins peuvent choisir d'effectuer eux-mêmes le débroussaillage qui vous incombe. Cependant, s'ils ne souhaitent pas le réaliser eux-mêmes mais qu'ils vous refusent l'accès, ou qu'ils ne répondent pas à votre demande d'accès au bout d'un mois à compter de la notification, la responsabilité du débroussaillage leur incombera. Vous devrez en informer le maire.

² Dans la limite du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage.

³ Cette profondeur est fixée par arrêté préfectoral.

EXEMPLE :

Le propriétaire débroussaile les abords de sa maison sur une profondeur de 50 mètres à l'intérieur seulement du zonage informatif des OLD.



Source : IGN - ortho express 2020

En cas de superposition, l'obligation de mise en œuvre incombe en **priorité au propriétaire de la zone de superposition**.

Si la superposition concerne une **parcelle tierce qui ne génère pas d'OLD** elle-même, **chaque propriétaire dont les OLD débordent** sur cette parcelle est **responsable du débroussaillage des zones les plus proches des limites de sa propre parcelle**.

- Zonage informatif des OLD
- Parcelle propriétaire A
- OLD qui incombe au propriétaire A
- Parcelle propriétaire B
- OLD qui incombe au propriétaire B
- Profondeur de 50 mètres autour des constructions

Attention, le débroussaillage doit être réalisé **de manière continue sans tenir compte des limites de la propriété et peut ainsi déborder sur une parcelle voisine**.

COMMENT ET QUAND DÉBROUSSAILLER ?

Les modalités précises de mise en œuvre du débroussaillage sont adaptées au mieux aux conditions locales de votre département. **Premier réflexe : allez consulter le site de votre préfecture !**

Le débroussaillage comprend plusieurs types de travaux :

- des travaux de réduction importante de la végétation, qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, travaux recommandés durant les saisons d'**automne et d'hiver** ;
- l'entretien des zones déjà débroussaillées, qui consiste à maintenir une faible densité de végétation au sol en coupant les herbes et les broussailles ;
- le nettoyage après une opération d'entretien, comprenant l'élimination des résidus végétaux et l'éloignement de tout combustible potentiel aux abords de l'habitation.



Que faire des déchets verts ?

Vous pouvez les broyer ou les composter, car ils sont biodégradables. Vous avez également la possibilité de les déposer à la déchetterie. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître les modalités de traitement des déchets verts dans votre commune, communauté de communes ou agglomération.

QUE RISQUEZ-VOUS SI VOUS NE DÉBROUSAILLEZ PAS VOTRE TERRAIN ?

Ne pas débroussailler son terrain, c'est **risquer l'incendie de son habitation**, mettre l'environnement et soi-même **en danger et compliquer l'intervention des services d'incendie et de secours**. Vous vous exposez également à des sanctions, telles que :

- des **sanctions pénales** : de la contravention de 5e classe, pouvant aller jusqu'à 1 500 €, au délit puni de 50 €/m² non débroussaillé ;
- des **sanctions administratives** : mise en demeure de débroussailler avec astreinte , amende administrative allant jusqu'à 50 €/m² pour les zones non débroussaillées , exécution d'office : la commune peut réaliser les travaux et facturer le propriétaire ;
- une **franchise sur le remboursement des assurances**.



Maison non débrousaillée, partiellement détruite par le passage d'un feu, Rognac (13), source : ONF.

Pour aller plus loin sur les obligations légales de débroussaillage :

[Site internet de votre préfecture](#)

Jedebroussaille.gouv.fr

[Dossier expert sur les feux de forêt | Géorisques](#)

[Obligations légales de débroussaillage | Géorisques](#)

[Articles L.134-5 à L.134-18 du code forestier](#)



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

Liberté
Égalité
Fraternité